

## Compte-rendu du conseil municipal du 21 Octobre 2016

**Etaient présents :** Mmes Andrée VIELVOYE, Marie-Renée EYMARD, Véronique LE GURUN  
Caroline LE GURUN, Elsa BRUGALE, Angèle LE FUR  
Mrs Philippe LE FUR, Patrick LE FUR

**Absents :** M Alan LE GURUN a donné pouvoir à Véronique LE GURUN  
Patrick SOUNY a donné pouvoir à Elsa BRUGALE  
Gwendal LE ROUX a donné pouvoir à Caroline LE GURUN

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30

### **1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 Août 2016**

#### ***Approbation à l'unanimité***

### **2- Rétrocession des terrains du vallon de BSH à la commune**

Dans le cadre de la vente des pavillons de la résidence « Le Vallon » à Houat, Madame le Maire informe l'assemblée que BRETAGNE SUD HABITAT envisage de rétrocéder gratuitement les abords de voie d'accès aux pavillons ainsi que le talus située au sud.

Les parcelles concernées sont cadastrées Section AE :

- N° 1385 pour une superficie de 256 M<sup>2</sup>
- N° 1386 pour une superficie de 12 M<sup>2</sup>
- N° 1387 pour une superficie de 70 M<sup>2</sup>

Soit 3 parcelles pour une superficie totale de 338 M<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre seront pris en charge par BRETAGNE SUD HABITAT, les frais de transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

#### **Après délibération,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve la rétrocession par Bretagne Sud Habitat à la commune de Houat
- Autorise Madame le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété.

### **3- Fonds de concours AQTA (demande de confortation du Vieux Port)**

Lors du Conseil Municipal du 31 Août 2016 (délibération 2016-44) nous avons validé à l'unanimité pour le projet rénovation mairie une demande de fonds de concours près de la Communauté de Communes AQTA pour les années 2016 et 2017. Cette demande n'a pas été validée par AQTA, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reformuler la demande de concours de fonds sur le projet rénovation des locaux administratifs de la mairie pour l'année 2016.

Elle propose au Conseil Municipal :

- de solliciter le fonds de concours d'AQTA 2016 pour le projet de rénovation de la mairie pour un montant de 20 833 €, le budget prévisionnel de l'opération s'élevant à 262 083 € H.T.
- de l'autoriser à signer tous les actes y afférents.

## **Après délibération,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire

- A solliciter AQTA pour l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'année 2016 pour le projet de rénovation de la mairie pour un montant de 20 833 €
- A signer les actes y afférents.

## **4- Demande de concession d'utilisation du domaine maritime pour Port Collet**

Madame le Maire rappelle que le 5 juillet 2016 une délibération avait été prise l'autorisant à produire des dossiers près de l'état et de la région en vue de la confortation de l'ensemble du vieux port, dans le cadre du dossier « HERITAGES LITTORAUX » :

- Port Er Beg, domaine public artificiel dans le périmètre portuaire transféré à la commune le 5 mars 1984
- Port Collet, domaine public naturel.

Pour nous permettre d'effectuer les travaux de rénovation pour Port Collet, la commune doit demander une concession d'utilisation de domaine public maritime. La convention devra prévoir les travaux de réparation et d'entretien.

## **Après délibération,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire

- A demander une concession d'utilisation du domaine public maritime pour Port Collet afin de permettre à la commune de le rénover.

## **5- Décision modificative Régie Site Portuaire (Régularisation d'imputation des taxes passagers sur l'année 2013-2014-2015)**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les taxes passagers maritimes espaces naturels protégés qui nous sont reversées par l'intermédiaire du service des douanes ont été comptabilisées par erreur sur le budget de la régie site portuaire pour les sommes suivantes :

- Année 2013	27 956.20 €
- Année 2014	30 332.00 €
- Année 2015	32 785.10 €

Soit un montant global de 91 073.30 €

Ces taxes étant destinées à l'entretien des espaces naturels, elles doivent être enregistrées sur le budget de la commune.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante afin de régulariser l'imputation de ces taxes :

Budget Régie Site Portuaire : Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère générale :

Article 61558	Autres biens immobiliers	- 91 073.30 €
---------------	--------------------------	---------------

Chapitre 67 Charges exceptionnelles :

Article 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 91 073.30 €
-------------	---	---------------

Ces sommes devront être reversées sur le budget de la commune

## **Après délibération,**

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

## **6- Adhésion à la Compagnie des Ports**

Après avoir présenté la Compagnie des ports du Morbihan, Société publique locale, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la prise de participation de la Commune de HOUAT au capital de la Société Anonyme Publique Locale « COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN »,
- d'approuver les statuts et le règlement intérieur de la COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN,
- d'approuver l'acquisition de 145 actions de la COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN au Département du Morbihan à la valeur nominale de soixante-neuf (69) euros par action, soit 10 005 euros au total,
- d'inscrire au budget de la Commune la somme de 10 005 euros, payable sur 3 ans, soit : 3 312 € en 2016, 3 312 € en 2017 et 3 381 € en 2018.
- de désigner, Madame le Maire, comme membre du Conseil municipal afin de représenter HOUAT au sein de l'assemblée générale de la SPL et Patrick LE FUR, comme suppléant,
- de donner tous pouvoirs à votre représentant pour réaliser l'acquisition d'actions, et plus généralement faire le nécessaire en vue de cette opération.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prestations de services pour un diagnostic et des propositions d'aménagement et de services du port de Saint-Gildas.

### **Après délibération**

Les membres du Conseil Municipal votent la proposition de Madame le Maire (1 contre, 4 abstentions, 6 pour)

## **7- Cotisations 2016 à l'Association des Paysages des Mégalithes**

Madame le Maire fait part de l'appel à cotisation pour l'année 2016 de l'Association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan.

La participation a été fixée à 100 € pour les communes membres de droit

### **Après délibération,**

Les membres de Conseil Municipal votent à l'unanimité la participation de 100 € à l'Association Paysages de Mégalithes.

## **8- Fonds départemental de solidarité pour le logement – participation 2016**

Madame le Maire fait part de l'appel à participation des financeurs pour le fonds départemental de solidarité pour le logement. Cette contribution est affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement.

En 2016 le financement est de 0.10 € par habitant (base INSEE au 01/01/2016 soit 254 habitants).

Le montant de la contribution s'élève à 25.40 €

### **Après délibération,**

Les membres de Conseil Municipal votent à l'unanimité le montant de la contribution de 25.40 €

## **9- Demande de subvention pour 2 élèves du collège**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par la Présidente de l'association des parents d'élèves du collège pour une sortie scolaire prévue en mars 2017. Elle propose d'accorder, sur demande, aux élèves Houatais (collégiens ou écoliers) lors de sorties scolaires les subventions suivantes :

- Déplacement dans le département	50.00 € / par élève
- Sorties hors département	100.00 € / par élève
- Sorties à l'étranger	150.00 € / par élève

### **Après délibération,**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

## **10- Questions diverses**

### **a- Demande d'Aide de la Région pour le terrain multisport**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier d'aménagement du terrain multisports et son plan de financement définitif. Elle précise qu'un appel d'offre a été fait pour les fournitures et la mise en œuvre de l'enrobé, et que le marché a été attribué à l'entreprise COLAS par la commission d'appel d'offre :

#### **Détail des dépenses :**

- Fournitures et mise en œuvre de l'enrobé	81 539.00 € H.T.
- Fournitures et pose équipements	14 170.43 € H.T.
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>95 709.43 € H.T.</b>

#### **Détail des recettes :**

- ETAT – CPER	31 800.00 €	33 %
- Département	23 927.36 € (accordé)	25 %
- AQTA	20 833.00 € (accordé)	22 %
- Commune	19 149.07 €	20 %
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>95 709.43 € H.T.</b>	

### **- Après délibération,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le plan de financement
- Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'état (FNADT) dans le cadre du Contrat de partenariat avec l'Association les Iles du Ponant

### **b- Demande d'information sur le PLU**

Est-il possible de construire dans la zone agricole délimitée dans le projet de PLU ?

Cette zone pourrait redevenir constructible si la majorité des terrains disponibles dans l'enveloppe du bourg ont fait l'objet de construction.

**La séance est levée à 21 H 15**